

Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

Élections législatives

Les élections législatives servent à élire les députés. Les députés siègent à l'Assemblée nationale. Ils sont élus au suffrage universel direct par les électeurs français inscrits sur les listes électorales. Le mode de scrutin est un scrutin majoritaire à 2 tours. Les dernières élections législatives ont eu lieu les 29 et 30 juin 2024 pour le 1^{er} tour, et les 6 et 7 juillet 2024 pour le 2^d tour.

Qui vote lors des élections législatives ?

Lors des élections législatives, les **électeurs français inscrits sur les listes électorales** élisent les députés.

Vous pouvez **vérifier votre inscription** sur les listes électorales :

- Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote

Si **vous n'êtes pas déjà inscrit**, vous devez en faire la demande. Mais vous devez respecter une date limite, qui varie selon que vous votez en France ou que vous votez depuis l'étranger.

À savoir :

Un Français qui atteint l'âge de 18 ans est inscrit automatiquement sur les listes électorales s'il a fait le recensement citoyen à partir de 16 ans.

Une personne détenue en prison n'est pas obligatoirement privée de son droit de vote. Mais elle doit inscrire selon une procédure particulière.

Une personne majeure placée sous tutelle ne peut plus être privée de son droit de vote, même si la décision du juge est antérieure au 23 mars 2019.

Quels sont les différents types de vote ?

Vous pouvez voter :

Soit en allant en personne au bureau de vote avec un justificatif d'identité

Soit par procuration

Vous pouvez vérifier votre bureau de vote et vos procurations à l'aide de ce téléservice :

À savoir

Le bureau de vote est ouvert de 8h à 18h (heures légales locales), sauf exception.

- Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote

Vous pouvez voter :

Soit en allant en personne au bureau de vote avec un justificatif d'identité

Soit par procuration

Vous pouvez vérifier votre bureau de vote et vos procurations à l'aide de ce téléservice :

À savoir

Le bureau de vote est ouvert de 8h à 18h (heures légales locales), sauf exception.

- Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote

Vous pouvez voter :

Soit en allant en personne au bureau de vote avec un justificatif d'identité

Soit par procuration

Vous pouvez vérifier votre bureau de vote et vos procurations à l'aide de ce téléservice :

À savoir

Le bureau de vote est ouvert de 8h à 18h (heures légales locales), sauf exception.

- Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote

Vous pouvez voter :

Soit en vous rendant en personne au bureau de vote (au consulat ou ambassade) avec un justificatif d'identité

Soit par procuration

Soit par correspondance

Soit par internet. Pour cela, il peut être nécessaire de mettre à jour vos coordonnées figurant dans le registre des Français de l'étranger.

Vous pouvez voter :

Soit en vous rendant en personne au bureau de vote (au consulat ou ambassade) avec un justificatif d'identité
Soit par procuration
Soit par correspondance
Soit par internet . Pour cela, il peut être nécessaire de mettre à jour vos coordonnées figurant dans le registre des Français de l'étranger.

Quel est le mode de scrutin des élections législatives ?

Les députés sont élus au suffrage universel direct, au scrutin majoritaire à 2 tours et par circonscriptions .

Pour être élu au 1^{er} tour, un candidat doit obtenir :

Plus de 50 % des suffrages exprimés

Et un nombre de voix au moins égal à 25 % du nombre des électeurs inscrits.

Si aucun candidat n'est élu dès le 1^{er} tour, un 2^d tour est organisé une semaine plus tard.

Seuls certains candidats peuvent se présenter au 2^d tour :

Les 2 candidats qui sont arrivés en tête

Les candidats suivants, à condition d'avoir obtenu un nombre de voix au moins égal à 12,5 % du nombre des électeurs inscrits.

Au 2^d tour, le candidat qui obtient le plus grand nombre de voix est élu. En cas d'égalité, le plus âgé des candidats est élu.

Quelle est la durée du mandat des députés ?

La durée du mandat des députés est de 5 ans (sauf dissolution de l'Assemblée nationale).

Le 9 juin 2024, le chef de l'Etat a annoncé la dissolution de l'Assemblée nationale .

Les dernières élections législatives ont eu lieu les 29 et 30 juin 2024 pour le 1^{er} tour, et les 6 et 7 juillet 2024 pour le 2^d tour.

Pour ces élections, vous pouvez :

Consulter la liste des candidats et leur programme candidats pour la métropole et l'outre-mer ou candidats pour les Français de l'étranger).

Consulter les résultats des élections

À savoir

Vous pouvez consulter les résultats des élections antérieures .

Sauf en cas de dissolution, les élections législatives sont organisées :

dans les 70 jours avant la fin du mandat de l'Assemblée nationale précédemment élue

et le 7^e dimanche qui suit la publication du décret convoquant les électeurs. Mais les élections sont organisées le samedi en Guadeloupe, en Guyane et en Martinique.

Élections

Inscription sur les listes électorales

Inscription d'office à 18 ans

Nouvelle inscription

En cas de déménagement

Inscription d'un citoyen européen

Inscription d'une personne devenue française

Opérations de vote

Papiers d'identité pour voter

Carte électorale

Déroulement du scrutin

Vote par procuration

Vote d'un Français de l'étranger

Élections et référendums

Présidentielle

Législatives

Européennes

Municipales

Départementales – Régionales

Referendum

Questions – Réponses

- [Peut-on voter par internet pour les élections politiques ?](#)
- [Quelles sont les dates des prochaines élections ?](#)
- [Peut-on voter sans avoir signalé son déménagement ?](#)
- [Un électeur peut-il consulter les listes électorales ?](#)
- [Élections : peut-on s'inscrire sur la liste électorale d'une mairie et voter la même année ?](#)
- [Élections : peut-on s'inscrire sur une liste électorale consulaire et voter la même année ?](#)

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- [Élections : papiers d'identité à présenter pour voter](#)
- [Élections politiques : déroulement du scrutin](#)
- [Vote par procuration](#)

Pour en savoir plus

- [Elections législatives de 2024 : les résultats](#)
Source : Ministère chargé de l'Europe et des affaires étrangères
- [Décret du 9 juin 2024 portant dissolution de l'Assemblée nationale](#)
Source : Legifrance
- [Législatives 2024 : l'essentiel en questions-réponses](#)
Source : Vie-publique.fr
- [Rôle et pouvoirs de l'Assemblée nationale](#)
Source : Assemblée nationale
- [Qu'est ce qu'un député ?](#)
Source : Vie-publique.fr
- [Annexe à la loi n° 86-825 du 11 juillet 1986 sur les circonscriptions électorales des législatives](#)
Source : Legifrance
- [Vote électronique](#)
Source : Ministère chargé de l'Europe et des affaires étrangères
- [Résultats des élections](#)
Source : Ministère chargé de l'intérieur

Services en ligne

- [Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote](#)
Téléservice
- [Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales](#)
Téléservice
- [Demande d'inscription sur les listes électorales](#)
Formulaire
- [Registre des Français établis hors de France – Inscription consulaire](#)
Téléservice
- [Déclaration de candidature aux élections législatives](#)
Formulaire
- [Législatives 2024 : liste et programme des candidats par circonscription](#)
Outil de recherche

Textes de référence

- Constitution du 4 octobre 1958, Titre IV : le Parlement
- Code électoral : articles L123 à L126
Mode de scrutin
- Code électoral : article R172
Députés élus par les Français établis hors de France
- Loi n° 86-825 du 11 juillet 1986 relative à l'élection des députés et autorisant le gouvernement à délimiter par ordonnance les circonscriptions électorales.
Circonscriptions électorales
- Code électoral : article LO122
Délai pour la tenue des élections législatives (hors dissolution).
- Code électoral : articles L172 à L173
Convocation des électeurs



Luberon Monts de Vaucluse

Horaires : Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Adresse : 315 avenue Saint Baldou 84300 Cavailon

Tél. : 04 90 78 82 30